



Ville de Bernay
Délibération : 08
Conseil du 04 octobre 2021

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 04 OCTOBRE 2021 -

Délibération n°79-2021

Rapporteur : Monsieur Louis CHOAIN

L'an deux-mille-vingt-et-un, le quatre octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Hugues CANTEL, Laure BONMARTEL, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Chantal HERVIEU, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Antonin PLANCHETTE.

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Marie-Lyne VAGNER, Claudine HEUDE à Sara FERAUD, Jocelyn COUASNON à Pierre BIBET, Julien LEFEVRE à Gerard LEMERCIER

Absents : Pierre JALET, Françoise ROUTIER, François VANFLETEREN

Date de la convocation : 28 septembre 2021.

Mickael PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE N° 3 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Considérant que le budget primitif est voté par chapitre, les Décisions Modificatives sont proposées au niveau du chapitre tel que défini par l'article D.2311-4 du CGCT.

L'assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur l'adoption de la Décision Modificative DM N°3 - budget principal VILLE proposée en annexe.

Il est demandé aux membres de conseil Municipal d'approuver la décision modificative présentée en annexe 1.

DELIBERATION :

- VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et M4 ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article D 2311-4 ;
- VU la délibération n°30-2021 « Budget primitif 2021 » ;
- VU l'avis favorable de la Commission « *Administration générale, finances et économie* », en date du 22 septembre 2021

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'ADOPTER** la Décision Modificative n°3 pour le budget principal de la ville conformément à l'annexe 1 ;

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 07/10/2021,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire



Annexe 1

Décision Modificative N°3 – Budget principal VILLE

Section de fonctionnement - dépenses

L'essentiel de ces virements, qui n'affecte pas l'équilibre général du budget, concerne des mouvements nécessités par l'ajustement des crédits ouverts au budget primitif.

Ces virements sont détaillés ci-dessous :

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	6518	Autres charges de gestion courante	+660
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+4 500
739	7391171	Reversement et restitutions sur impôts et taxes	+900
61	611	Contrats de prestations de services avec des entreprises	-6 060
		TOTAL	0,00

Compte 6518 : Autorisation copies internes professionnelles d'œuvres protégées

Compte 673 : Annulation de titres émis sur exercices antérieures

Compte 7391171 : Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs. Notification reçue le 15/07/2021, agriculteurs concernés Mme Denise DUHAMEL (500 €) et M. Philippe DUHAMEL (373 €)

Section d'investissement - dépenses

Chapitre	Article	Nature	Montant
16	165	Dépôts et cautionnements reçus	+300
21	2188	Autres immobilisations corporelles	-300
		TOTAL	0,00

Compte 165 : Remboursement cautions jardins familiaux